

**Projet de collaboration inter-établissements pour activités socio-pro
21 ans et plus**

- Chef des services spécifiques acheminent le **formulaire** (B) au gestionnaire des plateaux ou des C.A.;
- Une fois la place et fréquentation déterminée, une réponse est transmise aux services spécifiques;
- Le **formulaire** pour une ouverture du dossier au CISSSMO est acheminé à l'AAO;
- Le processus d'intégration et la date de début sont convenus entre pivot des services spécifiques et l'intervenant responsable du milieu (plateaux/C.A.);
- L'intervenant du CISSSMO avise l'agente administrative de la coordination;
- L'écran de fréquentation est rempli selon le réel;
- Lors d'incident/accident impliquant un usager un **AH223** est rempli par l'intervenant, le formulaire est acheminé au chef de programme du milieu de jour pour analyse;
- La copie blanche du **AH223** est acheminée au pivot des services spécifiques;
- Les HPS sont remplis par l'éducateur à la programmation en C.A.;
- Le CISSSMO participe au PI de l'usager et à sa révision.